

Burundi : Que peut-on attendre du procès en appel de Ruvakuki

RFI, 08 octobre 2012 Les défenseurs d'Hassan Ruvakuki veulent aller droit au but Au Burundi, le procès en appel du journaliste burundais Hassan Ruvakuki s'est ouvert ce lundi 8 octobre à Gitega dans le centre du pays. En première instance en juin dernier, le correspondant de Radio France Internationale (RFI) en Kiswahili avait été condamné à la prison perpétuelle pour « actes de terrorisme » parce qu'il s'était rendu en Tanzanie pour assister à la naissance d'un nouveau groupe rebelle burundais. Hassan Ruvakuki a passé dix mois en prison. Il a toujours affirmé n'avoir fait son travail de journaliste. La suite du procès est reportée au 18 octobre à l'issue d'une journée de débats, largement consacrée aux auditions d'une partie des accusés.

Le procès en appel de Hassan Ruvakuki a débuté aux environs de 10 heures locales (8h TU), dans la petite salle d'audience de la cour d'appel de Gitega au centre du Burundi. Une centaine de personnes ont pu prendre place dans cette salle. Parmi eux, une dizaine de diplomates occidentaux qui représentent la France, la Belgique, les Pays-Bas, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union européenne. Il y a également des représentants de Reporters sans frontières de Human Rights Watch, de la société civile burundaise, ainsi que de nombreux journalistes. Dehors plusieurs centaines de personnes suivent attentivement le débat face à plusieurs hauts-parleurs installés dans tous les coins du bâtiment qui abrite le tribunal. Ce procès en appel du correspondant de RFI en swahili se déroule dans une ambiance plus apaisée qu'en première instance. Tous les prévenus présents Dans ce procès, Hassan Ruvakuki ne comparait pas seul : tous ses 22 co-prévenus ont fait appel et sont donc présents. Cinq accusés sur les 23 condamnés à la perpétuité se sont succédés à la barre pour répondre aux questions de la cour. Des jeunes gens accusés d'être des combattants du rebelle burundais responsable, selon les autorités, de plusieurs attaques dans la province de Cankuzo, dans l'est du Burundi, lancées à partir de la Tanzanie voisine au mois de novembre 2011. C'est la première fois que ces 5 prévenus condamnés en première instance sans avoir pu se défendre publiquement dans un procès qualifié d'inique, ont pu s'exprimer. Tous ont clamé leur innocence, affirmant que les aveux signés, sur lesquels s'appuie l'accusation, leur ont été extorqués sous la torture juste après leur arrestation. Les 5 prévenus ont également exigé que le procureur produise des preuves matérielles, tels que les fusils et les uniformes militaires qu'ils portaient selon lui quand ils ont été arrêtés mais le procureur général n'a pas pu les donner. Que peut-on attendre de ce procès en appel ? Hassan Ruvakuki, ses avocats et ses nombreux soutiens attendent de ce procès son acquittement purement et simplement. Pour aller vite, la défense n'a pas voulu revenir sur de nombreux vices de forme qui ont caractérisés le procès en première instance. Ils ont demandé à la cour d'aller directement sur le fond. L'un des avocats de Hassan Ruvakuki en a profité pour rappeler que son client ne nie pas s'être rendu en Tanzanie pour couvrir le lancement des activités d'une nouvelle rébellion burundaise, il y a près d'une année. Mais est-ce un crime pour un journaliste de tendre son micro, a questionné Maître Fabien Segatwa en estimant qu'Hassan Ruvakuki, qui a été condamné à la prison à vie pour actes de terrorisme, n'est pas en prison. La défense de Ruvakuki confiante Hassan Ruvakuki ne s'est pas encore exprimé durant l'audience de ce lundi. La défense du journaliste se dit satisfaite du déroulement de cette première journée contrairement à ce qui s'est passé devant le tribunal de grande instance de Cankuzo. Le président de la cour d'appel de Gitega a su apaiser le débat dit-elle. Maître Onésime Kabayabaya, un des avocats de Hassan Ruvakuki, reconnaît que les prévenus ont pu se défendre conformément à la loi. « Je pense que cela va continuer ainsi et jusqu'à la fin du procès », ajoute-t-il, assure que dans de telles conditions son client Hassan Ruvakuki va être acquitté et pouvoir rejoindre sa femme et sa petite fille.